

Dossier de consultation pour la formation Equipement, Infrastructure

Pour la qualité de
l'administration
calédonienne



DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
5 avril 2024 à 16h

RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION :
2024 STS 06

Table des matières

Table des matières	2
I. Introduction.....	3
A. Objet de la consultation.....	3
II. Le contexte de la demande.....	4
A. Présentation du demandeur	4
B. Le contexte / les enjeux de la formation	4
III. Dispositif de formation.....	4
A. La population concernée	4
B. Modules de formation	4
C. Programmation (contraintes, dates, lieux, fréquence).....	9
1. Horaires et lieux.....	9
D. Modalités pédagogiques.....	9
E. Les évaluations.....	10
IV. Modalités pratiques.....	10
A. Généralités.....	10
V. Modalités de consultation	10
A. Eléments de réponse attendus.....	10
B. Modalités financières	11
C. Modalités diverses.....	11
D. Contact IFAP	12
Annexes.....	13
Annexe 1 - Bordereau des prix unitaires	14
Annexe 2 - Fiche de renseignements vacataires.....	15
Annexe 3 - Modèle de fiche descriptive d'un module	17
Annexe 4 - Trame pour le rapport de formation.....	18
Annexe 5 - Déplacements.....	19
1. Pour les déplacements en Nouvelle-Calédonie.....	19
2. Pour les intervenants extérieurs à la Nouvelle-Calédonie.....	19

I. Introduction

L'institut de formation à l'administration publique (IFAP) est un établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie dont l'objet est la formation des agents publics servant en Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, il est chargé de :

- la formation des fonctionnaires et des agents publics en service dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie ;
- la préparation aux concours et aux examens professionnels ouverts dans les fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie ;
- la formation des élus et des membres des institutions de Nouvelle-Calédonie ;
- la formation des agents publics titulaires d'un mandat syndical.

Il propose ainsi des formations aux agents publics employés par l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes ou par leurs établissements publics.

L'IFAP peut également organiser des formations au bénéfice des agents publics ressortissants d'Etats ou territoires du Pacifique, ainsi qu'au bénéfice des membres et personnels d'associations gestionnaires d'une mission de service public.

A. Objet de la consultation

A ce titre, l'IFAP a été sollicité par les collectivités calédoniennes pour des formations relatives aux techniques professionnelles.

Cette consultation a pour objet l'identification d'un ou de plusieurs prestataires pour l'animation d'une à deux sessions de formation dans le domaine de la construction relatives aux thématiques suivantes :

- Essais en laboratoire et essai in situ
- Contrôle des bétons
- Connaissance pratique des bétons
- Terrassement et couche de forme
- Remblaiement de tranchée
- Catalogue de dimensionnement des corps de chaussée
- Etude de dimensionnement des corps de chaussée
- Traitement des sols

Ce document décrit le cadre général du besoin et des conditions de réalisation.

Les prestations mises en œuvre feront l'objet d'une contractualisation. Cet engagement de collaboration est valable pendant d'un an à compter de la lettre adressée au candidat retenu, il peut être reconduit 2 fois.

II. Le contexte de la demande

A. Présentation du demandeur

Les collectivités calédoniennes emploient des agents techniques (Ingénieurs, techniciens supérieurs et techniciens) qui doivent détenir des compétences professionnelles relatives aux missions qui leur sont confiées. Ces compétences techniques font appel aux règles de bonnes pratiques de la construction des bâtiments et des travaux publics, notamment pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

B. Le contexte / les enjeux de la formation

Les collectivités publiques et notamment les services de l'équipement et de l'infrastructure ont pour mission de construire, faire évoluer et d'entretenir les réseaux et bâtiments publics. Ces formations doivent permettre de :

- Mettre à niveau les ingénieurs, techniciens supérieurs et techniciens chargés de ces missions
- Harmoniser les connaissances des réglementations et normes applicables en Nouvelle Calédonie
- Harmoniser les méthodes de travail
- Communiquer les attentes des maîtres d'ouvrage auprès des entreprises qui réalisent les travaux
- Aboutir à une réelle expertise en matière de construction et d'infrastructure, de manière à assurer des réalisations de qualité au niveau des projets financés par les collectivités publiques
- Optimiser la rédaction des appels d'offres produits par les services
- Evaluer et suivre toutes les opérations financées par les collectivités publiques

III. Dispositif de formation

A. La population concernée

Le niveau de professionnalisation et de compétence des agents des services de l'équipement et de l'infrastructure est parfois très hétéroclite (ingénieur, technicien supérieur, technicien).

Les formations attendues dans cette consultation doivent permettre d'apporter des réponses structurées et structurantes pour les services concernés.

B. Modules de formation

Le ou les modules ci-après décrivent les attendus en termes d'objectifs, d'éléments de programme, de contraintes de réalisation, de temps alloué.

Module 1	Essais en laboratoire et essai in situ
Durée	2 jours
Description/Enjeux	<p>Les constructions de bâtiment et les projets d'infrastructures connaissent un essor important depuis de nombreuses années. Aussi, les collectivités publiques souhaitent-elles mieux maîtriser les différentes étapes inhérentes au suivi des travaux (études, vérifications, contrôles, essais en laboratoire). De quelles solutions techniques dispose-t-on pour évaluer et contrôler les travaux ? Quelles lectures doit-on faire des résultats ? Quels impacts cela a-t-il sur le suivi des projets ?</p>
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	<ul style="list-style-type: none"> • Formation continue • Maintien et rappels des compétences
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les essais réalisés en laboratoire pour identifier la qualité des matériaux conformément aux normes de classement • Décrire les essais de réception de travaux réalisés in situ caractérisant la qualité de la mise en œuvre des matériaux • Interpréter les résultats d'essais
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Description des essais visuels en laboratoire, teneur en eau, granulométrie, limites d'Atterberg, valeur de bleu, Proctor, CBR, Los Angeles, Micro deval • Classement des matériaux • Description des essais in situ, essais à la plaque, densité en place, déflexion, pénétro-densitométrie • Critère de réception de la mise en œuvre
Livrables	Support stagiaire – visite d'un laboratoire
Prérequis	Agents des services techniques des collectivités publiques

Module 2	Contrôle des bétons – techniciens
Durée	A préciser
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	<p>Les constructions de bâtiment et les projets d'infrastructures connaissent un essor important depuis de nombreuses années. Aussi les collectivités publiques souhaitent-elles mieux maîtriser les différentes étapes inhérentes au suivi des travaux (études, vérifications, contrôles, essais en laboratoire).</p>
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les essais propres aux contrôles des matériaux entrant dans la composition des bétons et les méthodes de contrôle du produit fini béton.
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux entrant dans la composition des bétons • Principe d'étude de formulation des bétons • Examen de la norme sur les bétons (exposition, plasticité, résistance, exigences réglementaires) • Mise en œuvre par temps chaud
Livrables	Support stagiaire

Prérequis Agents des services techniques des collectivités publiques ayant suivi :
« Essais en laboratoire et essai in situ ».

Module 3		Connaissance pratique des bétons
Durée	A préciser	
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	Les constructions de bâtiment et les projets d'infrastructures connaissent un essor important depuis de nombreuses années. Aussi les collectivités publiques souhaitent-elles mieux maîtriser les différentes étapes inhérentes au suivi des travaux (étude, vérifications, contrôles, essais en laboratoire).	
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Description de la composition des bétons hydrauliques (dosages des différents constituants, méthode théorique, adjuvants, spécificités de certains bétons) • Description de l'application réglementaire de la norme EN206-1 sur les spécifications des bétons 	
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • A préciser 	
Livrables	Support stagiaire	
Prérequis	Agents des services techniques des collectivités publiques ayant suivi : « Essais en laboratoire et essai in situ » et « Contrôle des bétons ».	

Module 4		Terrassement et couche de forme
Durée	A préciser	
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	Les collectivités publiques souhaitent mieux maîtriser les différentes étapes inhérentes à l'application de la classification des matériaux du module 1 (Essais en laboratoire essais in situ), aux possibilités d'utilisations en couches de remblais et en couches de forme. Quelles solutions a-t-on pour préparer, suivre et contrôler les travaux de terrassement ?	
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la classification des matériaux aux possibilités d'utilisation aux remblais et couches de formes • Mettre en œuvre la première étape du dimensionnement des corps de chaussées 	
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Textes de référence • Domaine d'application • Spécificité Calédonienne • Classification des matériaux NF P11-300 • Conditions d'utilisation des matériaux en couche de forme • ... 	
Livrables	Support stagiaire	
Prérequis	Agents des services techniques des collectivités publiques ayant suivi : « Essais en laboratoire et essai in situ ».	

Module 5	Catalogue dimensionnement de chaussée
Durée	A préciser
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	Les chantiers de construction en Nouvelle-Calédonie connaissent un essor important depuis de nombreuses années. Présenter les types de corps de chaussée sans justification par le calcul. Utiliser le guide LCPC et connaître les matériaux utilisés sur le territoire.
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les types de corps de chaussée et présentation des différents types de matériaux utilisés sur le territoire ainsi que l'utilisation des catalogues LCPC en fonction du trafic.
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des dégradations • Type de chaussée • Manuel de conception des chaussées neuves a faible trafic • Catalogue des structures type LCPC • ...
Livrables	Support stagiaire
Prérequis	Agents des services techniques des collectivités publiques ayant suivi : « Essais en laboratoire et essai in situ ».

Module 6	Etude du dimensionnement des corps de chaussée
Durée	A préciser
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	Les chantiers de construction en Nouvelle-Calédonie connaissent un essor important depuis de nombreuses années. Ce stage propose de présenter les types de corps de chaussée en utilisant le calcul pour la justification.
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensionnement des corps de chaussée par justification mécanique • Mise en œuvre du logiciel de calcul ALIZE
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des produits disponibles en NC • Paramètres et hypothèses de dimensionnement • Méthode rationnelle LCPC • ...
Livrables	Support stagiaire
Prérequis	Agents des services techniques des collectivités publiques ayant suivi les modules « Essais en laboratoire et essais in situ » et « catalogue de dimensionnement de chaussée ». Ingénieur désireux d'acquérir une connaissance très technique en matière de dimensionnement de chaussée par justification mécanique.

Module 7 Remblaiement de tranchée	
Durée	A préciser
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	Les chantiers de construction en Nouvelle-Calédonie connaissent un essor important depuis de nombreuses années. Aussi les collectivités publiques souhaitent-elles mieux maîtriser les chantiers particuliers concernant le remblaiement des tranchées devant servir au passage des réseaux divers. Quels outils et règles doit-on utiliser pour le remblaiement de tranchée ?
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la classification des matériaux aux possibilités d'utilisation aux remblais et couches de formes • Mettre en œuvre la première étape du dimensionnement des corps de chaussées • Utiliser et appliquer le guide LCPC
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de densification • Matériaux utilisables • Réfection des chaussées • ...
Livrables	Support stagiaire
Prérequis	Agents des services techniques des collectivités publiques ayant suivi les modules Essais en laboratoire et essai in situ.
Module 8 Traitement des sols	
Durée	A préciser
Rôle attendu / Valeur ajoutée attendue	Les collectivités publiques souhaitent mieux maîtriser les différentes étapes inhérentes au traitement des sols.
Objectifs de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire le domaine d'application du traitement des sols • Décrire les différents traitement possibles
Éléments de programme	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et domaine d'application : <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif du traitement des sols ○ Guides techniques de références ○ Matériaux en présence ○ Principe d'action des produits de traitement ○ Progressivité des études • Le traitement des sols en remblai : <ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaissance géotechnique ○ Etude en laboratoire ○ Techniques d'exécutions ○ Assurance qualité • Le traitement des sols en couche de forme : •
Livrables	Support stagiaire
Prérequis	Agents des services techniques des collectivités publiques ayant suivi les modules Essais en laboratoire et essai in situ et couches de forme.

C. Programmation (contraintes, dates, lieux, fréquence)

Les formations devront être proposées selon les commandes formulées par le chef de projet du secteur pour les années 2024-2026.

1. Horaires et lieux

Les horaires par défaut sont des interventions de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, soit 7 heures en face à face pédagogique.

Ceux-ci constituent un cadre général et pourront être adaptés en fonction des durées des actions de formation, et des contextes de réalisation.

Les sessions de formation auront lieu majoritairement à Nouméa.

D. Modalités pédagogiques

Les formations techniques sont essentiellement à destination d'agents publics qui pratiquent ponctuellement ou quotidiennement les missions pour lesquelles ils sont formés. L'IFAP souhaite qu'un rappel des bonnes pratiques théoriques puisse être systématisé lors des formations, cela permettant d'uniformiser les connaissances des agents et de mettre en place les procédures internes des services quand cela est nécessaire.

Ces formations doivent permettre de travailler les compétences nécessaires à la tenue des différents postes de travail visés.

Les modalités pédagogiques intégrant le numérique présentent des avantages pour toutes les parties prenantes.

Le stagiaire peut sur des contenus mis à disposition au préalable à la formation, se former en autonomie et ainsi préparer la session en présentiel pour plus d'efficacité. La participation des stagiaires à une communauté permet à ceux-ci de continuer leur formation au-delà du présentiel. Les pédagogies actives et interactives permettent une approche dynamique positionnant le stagiaire acteur de sa formation.

L'IFAP souhaite adopter des modalités de ce type dès que celles-ci présentent un intérêt certain pour les projets de développement de compétences des agents publics.

Si besoin, l'IFAP met à disposition les moyens suivants :

- un responsable e-formation en charge de support et de conseil ;
- une plateforme LMS (Talentsoft) pour mettre à disposition des activités et ressources dans un parcours de formation ;
- un outil de web Conferencing / classe virtuelle.

Une description technique plus précise est disponible auprès du chef de projet-formation.

Pour encourager le développement des modalités numériques et innovantes, l'IFAP se réserve le droit d'accorder un bonus aux propositions qui intègrent ces modalités, voire d'identifier l'existence de modalités digitales comme critères de sélection.

E. Les évaluations

Le prestataire décrit les moyens mis en œuvre en ce qui concerne l'évaluation pédagogique. Le prestataire évalue l'acquisition ou la progression des compétences de chacun des participants. A chaque fin de session de formation, une évaluation de satisfaction est mise en place par l'IFAP. Le prestataire fournit un bilan global de ses animations. Proposition de modèle fournie en annexe 4.

IV. Modalités pratiques

A. Généralités

D'une façon générale, l'IFAP assure la logistique de la formation :

- constitution des groupes (vérification des prérequis et de l'adéquation des profils) et convocation des participants ;
- réservation des moyens (salles avec tableau papier, vidéoprojecteur, téléviseur, caméscope et tableaux interactifs, matériel informatique ou autres ressources si besoin, éventuellement moyen de transport et hébergement pour les formateurs) ;
- envoi des informations utiles aux intervenants.

Pour que la formation se déroule dans les meilleures conditions, le prestataire s'engage à faciliter la mise en place des actions en travaillant le plus en amont possible avec les services de l'IFAP pour définir les éléments organisationnels afin d'effectuer les réservations et les besoins en matériel pédagogique.

Les supports de cours, par voie électronique ou sur papier, sont à la charge du prestataire.

V. Modalités de consultation

A. Eléments de réponse attendus

- La proposition pédagogique comprenant :
 - la description des enjeux par le prestataire ;
 - les objectifs de formation ;
 - le déroulé pédagogique ;
 - les modalités pédagogiques ;
 - un extrait significatif de support de formation ;
 - les modalités d'évaluation.
- Le nom du ou des intervenants et leur CV
- Une proposition de dates le cas échéant
- Les attentes du prestataire envers les employeurs publics et l'IFAP pour accompagner au mieux ces personnels, les critères de réussite du dispositif proposé
- Les actes pédagogiques complémentaires
- La description de propositions complémentaires ou innovantes le cas échéant

B. Modalités financières

Si vous êtes une **personne morale**, ou un prestataire extérieur à la Nouvelle-Calédonie, il faudra fournir :

- les renseignements sur la structure de formation : Ridet ou Siret, adresse postale, adresse mail, téléphone, nom du représentant, présentation des activités...
- le bordereau des prix unitaires conformément à [l'annexe 1](#).

L'organisme formateur sera rémunéré après la formation, sur présentation de facture. En application de la réglementation en vigueur, l'IFAP effectue le mandatement pour le paiement de ladite facture dans un délai de 30 jours au plus après réception de cette dernière.

Si vous êtes une **personne physique** (patenté, agent public, retraité, salarié du privé) vous interviendrez comme vacataire et serez rémunéré 8500 F CFP brut de l'heure. L'ingénierie pédagogique est rémunérée par forfait, à 40 551 F CFP l'unité, dans la limite de 1 forfait par action. Le salaire est versé dans les 2 mois suivant la fin de la formation et après réception des pièces justificatives utiles.

Le vacataire sélectionné fournira la fiche de renseignements et les documents demandés [en annexe 2](#).

C. Modalités diverses

Le prestataire doit répondre à la globalité des besoins présentés.

Dans le cas où il répond à la globalité, il devra en sus décrire sa proposition de coordination/pilotage du dispositif et de ses intervenants.

La date de remise des offres est fixée 5 avril 2024. Les offres sont à adresser à Emmanuel FAURE, chef de projet sur le secteur STS, soit via la plate-forme des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie, soit par mail à l'adresse efaure@ifap.nc.

Les critères de sélection porteront sur :

- La qualité de la réponse pédagogique (40%) comprenant :
 - la présentation et cohérence de l'offre ;
 - la compréhension de la problématique et prise en compte du contexte ;
 - la qualité du scénario ou du déroulé pédagogique ;
 - la qualité et pertinence des supports pédagogiques ;
 - la pertinence du produit au regard des objectifs de formation.
- Les capacités et l'expérience du prestataire (30%) comprenant :
- Le prix (30%).
 - l'expérience du prestataire pour des formations de même nature ;
 - la qualification des intervenants au regard des exigences du CDC .

L'offre la mieux-disante sera retenue.

La réponse sera transmise aux candidats pour le 29 avril 2024 au plus tard.

L'IFAP se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

D. Contact IFAP

Emmanuel FAURE

Chef de projet du secteur STS

Contact : efaure@ifap.nc - téléphone : +(687) 24 64 22

Annexes

Annexe 1 - Bordereau des prix unitaires

Postes	prix				
	unité (jour/heure...)	nombre d'unités	prix unitaire	total HT	total TTC
Ingénierie/ conception pédagogique					
Animation					
Modalités complémentaires					

Montant total (en lettres)

Annexe 2 - Fiche de renseignements vacataires

Dossier vacataire – salarié privé

ETAT CIVIL

Nom usuel :

Prénom :

Adresse personnelle :

BP :

Code postal :

Téléphone personnel :

Téléphone travail :

Adresse électronique :

N° CAFAT :

Activité professionnelle

- salarié
- travailleur indépendant
- retraité Dernière activité :

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- Pièce d'identité (pour les nouveaux vacataires ou si la PI a été renouvelée)
- RIB ou RIP (pour les nouveaux ou s'il y a eu un changement)
- Carte CAFAT ou RUAMM (la plus récente)
- Carte grise (pour les nouveaux ou si le véhicule a changé)
- Assurance voiture (celle en cours de validité)
- Attestation de prêt de véhicule (si la carte grise n'est pas au nom du vacataire)

Travailleur indépendant

- Avis de contribution des patentes

Retraité

- Copie du titre de pension

Dossier vacataire – agent public

ETAT CIVIL

Nom usuel : _____ Prénom : _____
Adresse personnelle : _____
BP : _____ Code postal : _____
Téléphone personnel : _____ Téléphone travail : _____
Adresse électronique : _____
N° CAFAT : _____

Agent public en activité

Titulaire Etat Titulaire calédonien (NC ou communes)
Contractuel

Fonction : _____
Grade : _____ Echelon : _____
Etablissement / Service : _____

Agent public retraité

Etat calédonien (NC ou communes)

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- Pièce d'identité (pour les nouveaux vacataires ou si la PI a été renouvelée)
- RIB ou RIP (pour les nouveaux ou s'il y a eu un changement)
- Carte CAFAT ou RUAMM (la plus récente)
- Carte grise (pour les nouveaux ou si le véhicule a changé)
- Assurance voiture (celle en cours de validité)
- Attestation de prêt de véhicule (si la carte grise n'est pas au nom du vacataire)

Agent de la fonction publique de l'Etat ou de la Nouvelle-Calédonie

- Attestation de l'employeur qui précise la nature du contrat pour l'agent contractuel
- Demande préalable *d'autorisation de cumuls d'activités et de rémunérations* pour l'année concernée, complétée et signée avec le cachet de l'employeur

Retraités de la fonction publique de l'Etat ou Nouvelle-Calédonie

- Autorisation de cumul de rémunération établie soit par :
 - la Caisse locale de retraite pour le titulaire Nouvelle-Calédonie ;
 - le service de pension pour le titulaire Etat (www.pension.minefi.gouv.fr).

NB : les pensionnés de la Nouvelle-Calédonie âgés de moins de 60 ans révolus, dont la pension a été concédée à partir du 1er mars 2014, n'ont pas la possibilité de cumuler.

Annexe 3 - Modèle de fiche descriptive d'un module

Intitulé du module	
Description du contexte / de la problématique / et du gain que les participants trouveront dans cette formation.	
PUBLIC DESCRIPTION DU PUBLIC VISE OBJECTIFS Objectif opérationnel 1 Objectif opérationnel 2 ... Modalités Descriptif des modalités pédagogiques DUREE Descriptif de la durée prévue	DESCRIPTION DU PROGRAMME, DU CONTENU

Annexe 4 - Trame pour le rapport de formation

Présentation de la formation dans sa globalité

- Contexte
- Objectifs

Les stagiaires

- Atteinte des objectifs
- Attentes des participants
- Implication des stagiaires
- Intérêt pour la formation suivie

Progression des compétences acquises pendant la formation

Verbatim des stagiaires

Le contenu de la formation et modalités d'animation

- Difficultés rencontrées
- Propositions d'aménagement et/ou d'ajustement

Evaluation de l'action de formation

- Collaboration avec le maître d'ouvrage : suivi et coordination de l'action
- Points forts de l'action de formation
- Axes d'amélioration de l'action de formation

Difficultés concernant certains participants et préconisations

Annexe 5 - Déplacements

1. Pour les déplacements en Nouvelle-Calédonie

Les frais engendrés par l'organisation des actions en objet, sont pris en charge par l'IFAP.

Pour les organismes de formation, des frais de déplacement sont pris en charge si la formation a lieu à plus de 50 km de la commune du siège social du prestataire. Pour les vacataires, des frais de déplacements sont couverts si la formation a lieu ni dans la commune du domicile, ni dans la commune de résidence administrative.

	ORGANISME	VACATAIRE
Les frais de bouche	Indemnités midi : 2 100 F CFP / j Indemnités soir : 3 150 F CFP / j	Indemnités midi : 2 100 F CFP / j Indemnités soir : 3 150 F CFP / j
L'hébergement	Soit réservé et financé par l'IFAP Soit remboursé au prestataire sur présentation de facture acquittée, sous un plafond de 15 000 F CFP / nuit	Indemnités de nuitée : remboursement sur présentation d'une facture acquittée, sous un plafond de 15.000 F CFP / nuit
Déplacement sur la Grande terre avec un véhicule personnel ¹	38 F CFP / km si véhicule < 6 CV 55 F CFP / km, si véhicule > 6CV	38 F CFP / km si véhicule < 6 CV 55 F CFP / km, si véhicule > 6CV
Déplacement en avion	Billet acheté ou remboursé par l'IFAP sous plafond tarif économique et devis	

Les frais engendrés par des annulations ou modifications de dates ou de conditions de séjour du fait du prestataire ou de son(s) intervenant(s) sont à la charge du prestataire. Il en va de même pour les éventuelles pénalités ou modifications tarifaires que l'IFAP aurait à subir suite à ces changements.

Ces frais feront l'objet d'un titre de recettes émis par l'IFAP à l'encontre du prestataire.

2. Pour les intervenants extérieurs à la Nouvelle-Calédonie

L'IFAP prend à sa charge :

- le transport du formateur jusqu'à Nouméa, par voie aérienne en classe économique. Le départ de métropole se fait 2 à 3 jours avant le début de la formation (compter 24 heures de voyage et 9 -10 h de décalage horaire). Le départ de Nouméa se fait 1 à 2 jours après la fin de la formation ;
- l'hébergement du formateur en Nouvelle-Calédonie pour la durée de la formation en studio dans une structure hôtelière 4 étoiles si la formation a lieu à Nouméa ;
- la navette pour les trajets aéroport-hôtel ;
- la location d'une voiture pour la durée de la formation ;
- les indemnités de séjour, d'un montant de 16,76 € par midi et 25,14 € par soir pour la durée de la formation ;

¹ En cas de nécessité, l'IFAP peut prendre en charge la location d'un véhicule pour les déplacements de l'intervenant sur la Grande terre ou dans les îles Loyauté.

- les frais pédagogiques.

L'organisme formateur n'avance pas systématiquement les frais de séjour, l'IFAP peut se charger de l'organisation et du paiement des prestations directement auprès de ses fournisseurs.

Les frais engendrés par des annulations ou modifications de dates ou de conditions de séjour du fait du prestataire ou de son(s) intervenant(s) sont à la charge du prestataire. Il en va de même pour les éventuelles pénalités ou modifications tarifaires que l'IFAP aurait à subir suite à ces changements.

Ces frais feront l'objet d'un titre de recettes émis par l'IFAP à l'encontre du prestataire.

Siège

27, rue du Révérend Père Boileau
Faubourg Blanchot à Nouméa
Tél (687) 24 64 00

Adresse postale

BP 1318
98 845 NOUMEA CEDEX

Antenne de Koné - Paiamboué

BP 655
98 860 KONE
Tél (687) 24 64 37